

Objet : Championnats de Provence-Alpes-Côte d'Azur Seniors DQDN4 / DQDN3

Aix en Provence, le lundi 14 Octobre 2024

Madame, Monsieur,

À la suite des résultats que vous avez enregistrés lors de la saison 2024, une (ou plusieurs) équipes de votre club est(sont) qualifiée(s) dans le championnat de Provence-Alpes-Côte d'Azur **DQDN4 Hommes** (Division Qualificative à la Division Nationale 4) ou **DQDN3 Femmes** (Division Qualificative à la Division Nationale 3).

Vous avez jusqu'au 20 janvier 2025 pour valider et saisir votre fiche équipe des Championnats par Equipes Régionaux ou Départementaux (y compris les DQDN4/DQDN3).

Il est important de respecter strictement ces délais. En effet, en cas de retard, aucune dérogation ne pourra vous être accordée, ces dates étant gérées informatiquement.

Veuillez trouver ci-dessous, les rappels concernant le début de cette saison sportive.

Calendrier :

Les Championnats DQDN4/DQDN3 se dérouleront en même temps que les Championnats Régionaux (R1 à R3) et Départementaux (D1/D2). Le calendrier des rencontres est le suivant :

DQDN4/DQDN3

Phases Préliminaires : dimanche 2, 9, 16, 23 et 30 mars 2025

En cas de pluie, le report est prévu au samedi suivant.

Il n'y a pas de phase finale en DQDN4/DQDN3.

Allègement des contraintes relatives aux officiels de l'arbitrage

Lors des Championnats Régionaux (DQDN4/DQDN3), le club qui reçoit à l'obligation, le jour de la rencontre de désigner (et d'indemniser éventuellement) :

- **1 juge-arbitre** ayant la qualification JAE2
- **1 arbitre qualifié** pour chacune des parties ou, pour deux courts au maximum, un superviseur de courts ayant la qualification **A1 minimum**

Les Comités Départementaux se mettent à votre disposition pour vous aider à trouver des officiels de la compétition. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner, une **pénalité sportive** à l'encontre de l'équipe concernée, attribuée par la Commission Sportive compétente.

Qualifications aux Championnats de France

En raison de la force sportive de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur,

3 équipes seront qualifiées chez les **Dames**

4 équipes le seront chez les **Hommes**

Le Championnat DQDN3 Dames comptera **18 équipes** (3 poules de 6). Les vainqueurs de chaque poule seront qualifiés pour les Championnats de France DN3 Seniors.



Le Championnat DQDN4 Hommes comportera **24 équipes** (4 poules de 6). Les vainqueurs de chaque poule seront qualifiés pour les Championnats de France DN4 Seniors.

Pour rappel, il n'y aura pas de phases finales pour les Championnats **DQDN4/DQDN3**.

Allègements des Saisies de la fiche équipe

Tout club qui participe aux Championnats Interclubs Seniors (DQDN4/DQDN3) a l'obligation de déclarer, pour chaque équipe engagée, un juge-arbitre en activité de qualification **JAE2 minimum** qui doit être **licencié dans le club**. Le cas échéant, à partir de la deuxième équipe engagée, le ou les autres JAE2 peuvent être licenciés d'un autre club à condition que ce dernier n'ait pas d'équipe engagée en Championnat Interclubs Seniors (DQDN4/DQDN3). Dans tous les cas, un même juge-arbitre ne peut être affecté à plusieurs équipes.

Tout club qui participe aux Championnats Interclubs Seniors (DQDN4/DQDN3) a l'obligation de déclarer, pour une à deux équipe(s) inscrite(s), un minimum de 2 arbitres et, à partir de 3 équipes inscrites, au moins 4 arbitres de qualification A1 minimum, licenciés dans le club. Un même arbitre peut donc être affecté dans deux équipes au plus.

Afin de vous aider dans la mise en œuvre des règles concernant les officiels de l'arbitrage, sachez que des formations sont disponibles dans votre Comité Départemental de rattachement.

Par ailleurs, veuillez trouver un guide pratique comportant les principaux règlements concernant ces championnats.

La Commission Régionale Seniors et le Service Compétition de la Ligue, restent à votre disposition pour toutes questions.

Bien sportivement,

Francois TALLEMANT
Président de la Commission Régionale Seniors

GUIDE PRATIQUE

Nombre d'équipes engagées par championnat

Dans les Championnats Départementaux et Régionaux, plusieurs équipes (sans restriction) peuvent se retrouver dans la même division.

- Pour les divisions qualificatives (DQDN4/DQDN3), il est laissé la possibilité d'avoir deux équipes du même club, dans une de ces deux divisions si au moins l'une d'entre elles a la possibilité de se qualifier.

- Si aucune de ces deux équipes n'a une chance de monter, en raison de blocages des équipes supérieures, une seule équipe du club pourra s'engager en division qualificative.

Ces dispositions s'appliqueront lors des montées/descentes établies selon les différents résultats.

Cas du club engageant une équipe 1 en Championnat de France Interclubs Seniors

Si l'équipe 1 évolue en Championnat de France, l'équipe 2 évoluant en Championnat Régional (y compris division qualificative) ou départemental - interclubs senior - ne pourra faire figurer sur sa liste nominative de 15 joueur(se)s aucun(e) des 4 joueur(se)s les mieux classé(e)s en simple - susceptibles, dans le respect des règlements en vigueur, d'être aligné(e)s simultanément - de la liste de l'équipe 1.

Cas du club engageant une équipe 2 en Championnat de France Interclubs Seniors

Si l'équipe 1 et l'équipe 2 évoluent en Championnat de France, l'équipe 3 évoluant en Championnat Régional (y compris division qualificative) ou départemental interclubs seniors ne pourra faire figurer sur sa liste nominative de 15 joueur(se)s aucun(e) des 4 joueur(se)s les mieux classé(e)s en simple - susceptibles, dans le respect des règlements en vigueur, d'être aligné(e)s simultanément - de la liste de l'équipe 1 ainsi que de la liste de l'équipe 2.

Cas du club engageant une équipe 3 en Championnat de France Interclubs Seniors

Si les équipes 1, 2 et 3 évoluent en championnat de France, l'équipe 4 évoluant en championnat régional (y compris division qualificative) ou départemental interclubs seniors ne pourra faire figurer sur sa liste nominative de 15 joueur(se)s aucun(e) des 4 joueur(se)s les mieux classé(e)s en simple - susceptibles, dans le respect des règlements en vigueur, d'être aligné(e)s simultanément - de la liste de l'équipe 1, ainsi que de la liste de l'équipe 2 et de l'équipe 3.

Articulation des Championnats de France et DQDN4/DQDN3 et des autres Championnats Régionaux & Départementaux

A l'instar des règlements ci-dessus, les joueur(se)s brûlé(e)s dans une équipe de DQDN4/DQDN3 ne pourront pas apparaître dans une autre équipe inférieure du club (Régional/Départemental)

Par contre les joueurs brûlés des équipes situées dans les divisions R1 à R3 et dans les Championnats Départementaux pourront être mis sur les listes des **équipes de Championnat de France et de DQDN4/DQDN3**.

Pour rappel, cette disposition n'est pas applicable aux autres divisions régionales (R1 à R3) et départementales.

Déclaration des listes & Composition des équipes

Dans le Championnat DQDN4/DQDN3, la hiérarchie des classements n'est pas obligatoire par rapport aux autres équipes inscrites en régional et/ou départemental. Cependant, l'équipe présente en DQDN4/DQDN3 doit avoir un poids plus faible que les équipes engagées dans les divisions inférieures. Le poids d'une équipe se détermine avec le classement des joueur(se)s brûlé(e)s.

Par ailleurs, il n'est pas obligatoire d'inscrire 15 joueurs (nombre maximal de joueurs sur la liste). La Commission Compétente conseille cependant ce choix car la participation au championnat **est interdite à tout joueur(se) ne figurant pas sur cette liste (pas de joueur(se) joker en DQDN4/DQDN3).**

Le nombre de NvEQ inscrits sur la liste n'est pas limité comme pour les autres divisions régionales, mais il n'y a pas de changement des règles de participation des NvEQ (à savoir 2 au maximum pour l'ensemble de la rencontre).

Par ailleurs, pour les équipes 2, 3, ..., évoluant dans le championnat DQDN, lors de chaque rencontre disputée, **au moins 2 joueur(se)s de simple doivent être licencié(e)s dans le club depuis au moins 2 années consécutives.**

Enfin, à l'intérieur des Championnats de France et DQDN4/DQDN3, tout joueur(se) ayant participé à 2 rencontres ou plus en équipe avec une équipe supérieure ne pourra pas jouer avec une équipe de niveau inférieur.

Cette règle n'est pas applicable pour les autres Championnats Régionaux (R1 à R3) et/ou Départementaux.

Un(e) joueur(se) est autorisé(e) à disputer les Championnats Départementaux/Régionaux (Mars) puis les Championnats de France (Mai/Juin), si et seulement si, il respecte les règles décrites ci-dessus.

Conditions de délai de prise de licence

Application du règlement dérogatoire avec prise de licence la **veille de la journée réelle** du championnat à laquelle le joueur souhaite participer pour tous les championnats par équipes de la Ligue Provence-Alpes Côte d'Azur, y compris la DQDN4/DQDN3.

Commentaire : Attention, cette date reste théorique puisqu'il faut considérer la date d'inscription des listes de joueurs (20 Janvier). Il n'y a **pas de joueur(se) joker en DQDN**. Seuls les joueur(se)s présent(e)s sur la liste pourront jouer.

Joueur(se)s issu(e)s de la filière de formation (JIFF)

Au moins **2 joueur(se)s « JIFF »** devront figurer sur la feuille de match en tant que joueur(se)s de simple. Dans le cas contraire, l'équipe sera considérée comme incomplète. Ce règlement est spécifique au Championnat de France/DQDN4/DQDN3.

Classement Mensuel

Le classement des joueur(se)s sera actualisé en cours de championnat, dès la publication d'un classement mensuel. Les joueur(se)s devront jouer les rencontres suivantes avec leur nouveau classement et la composition de l'équipe devra être effectuée en conséquence.

Il est à noter que c'est le classement de décembre qui servira à déterminer les joueur(se)s brûlé(e)s. Une évolution de l'ordre des joueur(se)s lors des classements mensuels suivants ne modifiera pas l'identité des joueur(se)s brûlé(e)s.

Formats des rencontres

Les rencontres sont composées de 4 simples et de 2 doubles. Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée. Format 1 en simples et Format 4 en doubles.

En cas d'égalité de points lors d'une phase par poules, la rencontre se solde par un résultat nul.

Dispositions Communes

Toutes les rencontres se déroulent sur **2 courts extérieurs de surface identique.**